

- de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement

La part de la commune, s'élève à la somme de **156,16 €**.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

PARTICIPATION f.A.A.D. (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés) :

Mr le Maire présente au Conseil municipal la demande de participation de la Commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés.

Ce fond est alimenté par la contribution financière du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de **0,30 € par habitant** (256 habitants).

Mr le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de participer au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés.

La part de la commune, s'élève à la somme de **76,80 €**

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

VENTE DE BOIS – ENTREPRISE MARC :

Mr le Maire explique qu'une vente de grumes (54.956 m³ à 114.95 € pour un total de 6 317.19 €) sur des parcelles non soumises à l'O.N.F. a été vendue à la SARL MARC Jean-Pierre et Fils domiciliée à APPENANS (Doubs) 5 Rue de l'écluse.

Afin de pouvoir en demander le règlement, il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce favorablement à l'encaissement de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte que la commune facture à l'entreprise MARC Jean-Pierre et Fils SARL la somme de **6 317.19 €**. Un titre sera donc émis pour cette somme.

ENCAISSEMENT CHEQUE AXA :

Mr le Maire explique que le logement situé au-dessus de la Mairie a eu des problèmes de fuite d'eau occasionnant des dégâts sur le plafond et le plancher de la Mairie.

Les dégâts étant estimés par l'assureur à 4 836,00 €, un chèque de 3 833 € nous a été envoyé.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque de l'assureur AXA.

TRAVAUX MAIRIE SUITE AUX DEGATS DES EAUX :

Mr le Maire expose au Conseil municipal que l'entreprise DELCEY Rénovation domicilié à ROULANS (Doubs), 19 A Grande Rue, a terminé les travaux de la Mairie pour la somme totale de 4 836.00 € TTC (Plafond et plancher).

Afin de clôturer le dossier, la commune doit demander le solde de 1 003,00 € à l'assureur AXA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET GENERAL :

Mr le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits supplémentaires et ainsi effectuer une décision modificative budgétaire concernant le fonctionnement et l'investissement au budget général.

D'une part, en fonctionnement :

- 615221 Entretien et réparation sur bâtiment communaux pour **9 156,00 €**,
- 615228 Entretien et réparation autres bâtiments pour **8 000,00 €**

Pris sur le suréquilibre de fonctionnement.

Et d'autre part, en investissement :

- 2135 Installation général, agencement pour **1500,00 €**
- 2152 Installation de voirie pour **1 500.00 €**,
- 2156 Matériel et outillage pour **4 800,00 €**,

Pris sur le compte :

- 2138 Autres construction (Chapitre 041) pour la somme de **7 800,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative budgétaire comme présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Francis TROUILLOT